



Paris le 19 février 2021

Madame la Maire,

Nos organisations réunies en intersyndicale vous ont adressé un courrier le 13 janvier 2021, relatif à la loi de transformation de la fonction publique, notamment, sur le volet temps travail, et constatent que ce courrier est toujours sans réponse.

De plus, malgré nos multiples demandes à l'attention de Monsieur Antoine Guillou, Adjoint en charge « **des ressources humaines, du dialogue social et de la qualité du service public** », il aura fallu que nous fassions le siège de son bureau le 3 février dernier pour être reçus en présentiel et ainsi obtenir, enfin, communication d'une première réunion spécifique sur le temps de travail.

Madame la Maire, vous avez pu constater lors de votre venue au conseil de paris, le 4 février, l'ampleur du rassemblement à l'appel de nos organisations syndicales. Les agents ne veulent pas travailler une minute de plus ! Ils ne veulent pas un jour de congé ou un JRTT en moins.

Cette mobilisation aura permis de fixer une date de rendez-vous le 12 février.

Nous pensons que vous devez envisager de renoncer à la mise en œuvre des différents décrets de la loi LTP, qui régressent les conquêtes sociales des salariés de notre collectivité et de rechercher tous les moyens adaptés pour y parvenir.

De plus, votre adjoint envisage, un vote du Conseil de Paris en juillet 2021 non seulement sur le temps de travail mais aussi sur les cycles de travail. Souhaitez-vous la régression de l'accord ARTT mis en place par votre prédécesseur qui constituait une avancée sociale majeure pour les agents ?

Comment ne pas chercher tout ce qui pourrait contribuer à maintenir et enrichir ces acquis sociaux et à l'exprimer publiquement comme d'autres maires, notamment dans le Val de Marne, qui ont eu le courage de s'opposer publiquement à ce qui est une régression sociale sans précédent.

Deux grands points ont été abordés lors de la réunion du 12 février dernier : la durée annuelle du temps de travail et la perspective du remplacement de l'accord-cadre de 2001 par un nouveau règlement qui rebalayerait l'ensemble des sujétions et des cycles de travail de la Ville.

Sur la question spécifique de la durée annuelle de travail (les 1 607 heures), nous avons soulevé lors de la réunion un doute sérieux sur l'applicabilité de ce point aux Administrations parisiennes avec la remise en cause de l'accord-cadre de 2001.

En effet, cet accord est l'aboutissement, de négociations de plus d'un an et d'une lutte des agents à la Ville, intervenues avec la préparation puis le vote des lois Aubry sur la réduction du temps de travail.

Les dispositions de l'accord-cadre ne constituent pas des régimes de travail mis en place antérieurement à la loi puisque la loi est du 3 janvier 2001 et que le protocole, signé le 10 juillet 2001, lui est postérieur. Nous attendons de l'administration une réponse claire et argumentée juridiquement sur notre position qui pour nous valide les régimes de travail en vigueur aujourd'hui à la Ville.

Sur le second point : la perspective telle que présentée d'un nouveau règlement, elle nous est apparue particulièrement inquiétante. Non seulement nous n'avons reçu aucune parole politique encourageante sur une volonté de défendre l'accord-cadre de 2001 mais au-delà même de l'application qui devrait être faite stricto sensu des 1 607 h, l'objectif apparaît d'aboutir à un règlement qui inclura également les échelles de sujétions, la liste des cycles de travail, les règles de gestion des cycles à horaires fixes, le cycle de l'horaire variable dans des conditions et avec des références qui nous semblent en retrait sur l'esprit qui avait prévalu en 2001. Nous ne pouvons l'envisager !

L'usage même du terme « règlement » nous semble déjà bien éloigné de l'idée qui présidait en 2001, à savoir celle d'un « accord », idée plus rassembleuse et plus respectueuse du dialogue social. Sur la question des cycles de travail, au vu de leur nombre (plus de 300 définis dans près de 140 délibérations), nous ne pensons pas réaliste de pouvoir avancer sérieusement sans desserrer le calendrier fixé actuellement. Ce travail avait pris plus d'un an en 2001.

La présentation qui nous a été faite parle de volonté de « moderniser » et de « plus grande équité ». Ces termes ne sont que les prête-noms pour remettre encore davantage en cause les acquis des agents et revoir à la baisse le régime des sujétions, nous le dénonçons.

Nous ne comprenons d'ailleurs pas pourquoi la Ville semble désormais se justifier derrière les critiques de la Chambre régionale des comptes pour remettre en question la grille des sujétions.

Notre intersyndicale vous demande, Madame la Maire, de protéger les agents. Plutôt que de vouloir réviser les sujétions et les cycles de travail.

Toute évolution de la grille des sujétions et/ou des cycles de travail doit être favorable aux agents.

Sur le plan organisationnel, nous demandons également que les agents soient entendus, et toute réorganisation doit commencer par le recrutement des agents qui manquent dans les services, la déprécarisation des actuels contractuels et vacataires.

Madame la Maire, vous vous déclarez très attachée au progrès social, ainsi qu'aux bonnes conditions de travail des agents de votre collectivité. C'est pourquoi nous ne doutons pas de votre volonté, de ne pas remettre en cause les conditions de vie au travail, et que vous comprenez, que le temps passé au travail ne doit aucunement mettre en danger la santé des agents et prendre le dessus sur le temps de vie et d'épanouissement.

C'est pour cela que nous considérons qu'il est utile de nous adresser, une nouvelle fois, à vous pour défendre les intérêts des agents et leurs conditions de travail.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Maria DA COSTA PEREIRA  
Coordinatrice du Comité des syndicats CGT  
Ville de Paris  
3, rue du Château d'Eau 75010 – Paris  
Mail : comite.cgt.villedeparis@gmail.com  
Tel : 09 63 62 91 14

Olivier HOCH  
Secrétaire Général de l'UNSA AP  
8-10 avenue Ledru-Rollin  
75012 – Paris  
Mail : syndicat-uns-contact@paris.fr  
Tel : 01 43 47 77 76

Yves Borst  
Président de l'UCP  
2 square Lesage  
75012 – Paris  
Mail : syndicat-ucp-1@paris.fr  
Tel : 01 43 47 80 72

Nicolas LÉGER, Hayate SAHRAOUI  
Co-Secrétaires Généraux SUPAP-FSU  
6 rue Pierre Ginier  
75018 – Paris  
Mail : syndicat-supap-fsu@paris.fr  
Tel : 01 44 70 12 80

Patrick AUFFRET  
Secrétaire Général FO Paris  
2 Square Lesage  
75012 – Paris  
Mail : syndicat-fo@paris.fr  
Tel : 01 43 47 84 54

Alain ARHUIS  
Secrétaire Général CFTC Paris  
2 Square Lesage  
75012 – Paris  
Mail : syndicat-cftc-secretaire-general@paris.fr  
Tel : 01 43 47 65 08